

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site Internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Date de réception 28.10.2016	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 02.11.2016	N° d'enregistrement F09316P0212
---------------------------------	----------------------------------------------------------------------	------------------------------------

**1. Intitulé du projet**

PARC DE STATIONNEMENT EN BORDURE EST DU PARC DES ATELIERS D'ARLES

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom

Prénom

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

SCI ATELIERS D'ARLES IMMOBILIER

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

M. Mustapha BOUHAYATI, Directeur Général (CEO)

RCS / SIRET

71918181031121191010102101

Forme juridique

SCI

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
40	Parc de stationnement de plus de 100 places

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

Aménagement d'un parc de stationnement à l'air libre, ouvert au public, au sein de la ZAC du Parc des Ateliers, entre la voie ferrée et les bâtiments réhabilités (Forges, Mécanique, Grande Halle) et la nouvelle Tour LUMA.

Ce parc de stationnement sera utilisé par les visiteurs et le personnel du complexe culturel de la Fondation LUMA.

Les accès véhicules se feront depuis le Sud du terrain.

Depuis le parc de stationnement, des cheminements piétons permettront de rejoindre le parc des Ateliers.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à **ARLES**

le, 19/07/2016

Signature

**SCI Ateliers d'Arles Immobilier**

R.C.S Tarascon 798 803 219

7-9-11 rue de la République

13200 Arles

TVA FR 31 798 803 219

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Ce parc de stationnement fera l'objet d'un permis d'aménager.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur .....	350 m
Largeur .....	16 m
Altitude .....	+/- 9.60 m NGF
Profondeur de déblais pour réaliser la couche de voirie format parking .....	40 cm environ

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Avenue Victor Hugo  
13200 ARLES  
Parcelles :  
- 000AV191 (partiellement)  
- 000AV198 (partiellement)

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 ° 38 ' 20.4" E Lat. 43 ° 40 ' 20.7" N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ? 30/04/2013

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Ce parc de stationnement est une part du projet d'aménagement global de complexe culturel de la Fondation LUMA.  
Etude d'impact de Décembre 2012 établie par CEREG.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

- Voie logistique SNCF d'une part,
- Voie de desserte interne au Parc des Ateliers d'autre part.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

- POS zone UZ du 23/12/2013 (partie voie de desserte interne Parc des Ateliers).
- POS zone US du 23/12/2013 (partie voie logistique SNCF).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet est situé en zone urbaine, à proximité du centre ancien. La ZNIEFF de type I la plus proche est à 2km : "Marais de Beauchamp et du Petit Char"
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prend place en plaine, altitude moyenne à +9.60 m NGF.
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Commune : ARLES 13200.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arles se situe dans la réserve de Biosphère "Camargue", qui est une démarche volontaire non réglementée.
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été adopté le 25/03/2016 pour le département des Bouches-du-Rhône. Néanmoins, il n'y a pas de classement pour Arles.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arles se situe dans une "Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine " (AVAP).
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arles se situe non loin de la zone humide de Camargue mais n'est pas inscrite dans cette délimitation.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur la commune d'Arles a été approuvé par arrêté préfectoral le 03/02/2015.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude réalisée par ICF Environnement en Novembre 2008 montre la présence partielle d'arsenic, de cuivre, de plomb et de mercure.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non, mais il se situe à proximité de la Chapelle des Alyscamps, et du Prieuré de l'Eglise St Pierre et Paul de Mouleyrès.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site Natura 2000 "Camargue"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, il se situe à proximité de la Chapelle des Alyscamps, et du Prieuré de l'Eglise St Pierre et Paul de Mouleyrès.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de prélever de l'eau pour réaliser ce parc de stationnement
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrassements restent superficiels, de l'ordre de 40cm, pour la réalisation de la couche de forme. Les masses d'eau souterraines ne seront pas touchées (poches d'eau à environ 4m de fond).
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les déblais liés aux terrassements seront compactés et réemployés pour faire la couche de forme sous enrobé.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déblais liés aux terrassements seront partiellement évacués du fait de la pollution d'une partie des sols. Le reste des déblais considérés comme non pollués sera compacté et réemployé pour faire la couche de forme sous le revêtement de surface du parc de stationnement. Le manque de matériaux de remblais sera compensé par les matériaux d'apport constituant la couche supérieure du parc de stationnement.
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non. L'état existant du terrain est peu propice à la biodiversité, le sol est couvert d'enrobé ou de béton sur la majeure partie de l'emprise du parc de stationnement projeté. Le parc de stationnement sera agrémenté de parties non étanches, plantées d'arbres pour apporter de l'ombre, et permettant le développement de la vie végétale et animale (insectes).
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, dans le cadre des terrassements, les terres classées comme polluées seront évacuées vers un centre de traitement.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les espaces actuels sont des voies de circulation (voie de maintenance pour la SNCF et voie de desserte interne au Parc des Ateliers). Le projet de parc de stationnement remplace donc des voies de circulation par des aires de stationnement.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur la commune d'Arles a été approuvé par arrêté préfectoral le 03/02/2015. La zone du projet n'est pas touchée par ce PPRI.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) sur la commune d'Arles a été approuvé par arrêté préfectoral le 03/02/2015. La zone du projet n'est pas touchée par ce PPRI.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas concerné et d'engendrera pas de risques sanitaires.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc de stationnement recevra des véhicules légers. Les moteurs des véhicules vont amener ponctuellement du bruit au démarrage. Néanmoins, le parc de stationnement est implanté à proximité de la voie ferrée qui est la source principale de bruit dans le quartier. Le parc de stationnement ne devrait donc pas aggraver la situation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lorsque les véhicules démarrent, selon leur carburant et leur âge, ils peuvent en effet dégager des odeurs d'échappement. Le projet n'est pas concerné par les nuisances olfactives.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le parc de stationnement n'engendrera pas de vibrations, le type de revêtement de surface sera adapté pour être à la fois résistant et présenter un bon amorti. La voie ferrée à proximité immédiate du projet génère des vibrations, qui ne sont pas dommageables pour le parc de stationnement.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Le parc de stationnement sera équipé de mâts d'éclairage ou points lumineux à hauteur d'hommes (non défini à ce stade). Il y aura donc des émissions lumineuses durant la nuit.</p> <p>Il n'est pas concerné par les émissions lumineuses.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p>		<p>Les véhicules légers qui utiliseront le parc de stationnement peuvent être sujets à émission de gaz polluants, issus des pots d'échappement, suivant leur vétusté et leur carburant.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>		<p>Les véhicules légers qui utiliseront le parc de stationnement peuvent être sujets à rejet d'huile de moteur en cas de fuite. Il sera prévu un réseau de collecte des eaux de surface du parc de stationnement, qui sera équipé d'un bac à graisse et d'un filtre à hydrocarbures. L'eau de ruissellement après traitement sera ensuite dirigée vers le collecteur public.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>En dehors des gaz d'échappement et des rejets d'hydrocarbures éventuels, il n'y a pas production d'autres rejets ou effluents.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>Il est proposé de remplacer deux voies de circulation mal entretenues par un parc de stationnement agrémenté d'arbres, avec un revêtement de surface neuf et en harmonie avec l'environnement (béton teinté, enrobé coloré ou autre surface). Il est donc visé une amélioration esthétique et visuelle.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/></p>		<p>La création de ce parc de stationnement va générer des flux de véhicules, à voir comme un atout dans le cadre global de l'opération du Parc des Ateliers car ce parking garantit aux visiteurs d'avoir une place de stationnement pour pouvoir se rendre au Parc des Ateliers et profiter de l'ensemble du complexe culturel sans se soucier du stationnement des véhicules.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

La création de ce parc de stationnement répond aux besoins de stationnement du complexe culturel de la Fondation LUMA. Néanmoins, ce parc de stationnement sera en lien étroit avec le futur parking de la ZAC des Minimes (au Sud-Est du Parc des Ateliers après être passé sous le pont de la voie ferrée).

Il s'agit d'un aménagement majeur qui rentre dans le cadre du développement et du renouvellement urbain de tout le quartier du Parc des Ateliers et des Alyscamps, voire même une extension de l'activité du centre historique. En effet, le complexe culturel de la Fondation LUMA se développe dans le Parc des Ateliers, mais il est également prévu la construction de l'Ecole Supérieure de la Photographie au Nord du parc des Ateliers. C'est donc tout un quartier qui se déploie depuis 2013 et jusqu'à l'horizon 2020.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La création de ce parc de stationnement est une des étapes nécessaires à la réussite du complexe culturel de la Fondation LUMA. De nos jours, il est en effet inconcevable d'aménager un vaste campus culturel et muséal à vocation nationale voire internationale, sans être en mesure de recevoir convenablement les visiteurs. Car quand bien même il y aurait une desserte par des modes de transports collectifs (bus, navette, tram...), on ne peut empêcher personne de venir en voiture.

D'un point de vue insertion dans le site, ce parc de stationnement devrait avantageusement remplacer la friche ferroviaire actuelle, car il est conçu pour être dans la continuité des aménagements paysagers de l'ensemble du Parc des Ateliers. Des aménagements qui s'appuient sur le contexte local, puisque les végétaux et matériaux minéraux seront basés sur la flore de la plaine de la Crau et de la Camargue. La prise en compte du vent dominant (le Mistral, bien connu des Arlésiens) et la recherche de l'ombre sont aussi des critères majeurs dans l'aménagement de ce parc de stationnement.

Enfin, la création de ce parc de stationnement ne devrait pas générer de contrainte significative vis-à-vis de l'environnement proche, le projet étant implanté entre la voie ferrée (source de bruit et de vibrations) et des locaux d'exposition, récemment rénovés et bien isolés thermiquement et phoniquement. Les sources potentielles de risques étant les fuites d'hydrocarbures des véhicules, tout le réseau de drainage des eaux de ruissellement et des eaux de surface sera attentivement étudié afin de canaliser ces eaux et éviter tout risque de pollution des sols.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

ARLES

le,

19/07/2016

Signature